



REGLEMENT INTERIEUR

Pour accéder au centre de l'Ecole Municipale des Sports, le jeune doit:

- Être âgé de 6 à 14 ans
- Avoir rempli un dossier d'inscription
- S'acquitter de la cotisation annuelle à l'EMS (selon le Quotient Familial—CAF)
- Adhérer au présent règlement intérieur et aux règles de vie établies par la structure
- Rendre l'autorisation parentale annuelle complétée et signée

SOINS SANITAIRES

- Les parents s'engagent à signaler à l'EMS toute maladie ou infection contagieuse de leur enfant et le numéro de police d'assurance de responsabilité civile de la famille. -
- L'équipe d'animation assure les premiers soins. En cas de problème plus important, il sera fait appel aux professionnels de la santé compétents (Pompiers, SAMU,...). -
- L'équipe d'animation n'est pas habilitée à donner des médicaments aux jeunes (sauf si ordonnance médicale).



LES VALEURS DU CENTRE

- **Respect** : de ses camarades, des adultes, des animateurs, des locaux, du matériel mis à disposition, des horaires d'activités.
- **Tolérance** : envers les autres, des idées de chacun, etc.
- **Participation** : aux activités, au rangement...
- **Solidarité** : entre chaque jeune et avec toute personne nécessiteuse.
- **Egalité** : des sexes, des cultures, des origines.
- **Ecoute** : Les paroles de chacun, les règles et les consignes.
- **Mixité** : sociale, culturelle, physique...

INTERDITS

- Toute dégradation de matériel et des locaux (facturation à la famille).
- Les téléphones portables et mp3, jeux vidéo, ... durant les temps d'animation. - toute forme de violence physique ou/et verbale ou/et psychologique et toute atteinte à la pudeur.
- Introduire, consommer, diffuser ou donner tout produit illicite ou dangereux. - Introduire, diffuser ou donner tout objet pouvant être considéré comme une arme.

Nom et Prénom du jeune/enfant.....

Date et signature Responsable légal

(mentionner « lu et approuvé »)

Date et signature du Jeune

(mentionner « lu et approuvé »)